

# Pandémie covid-19 et fermeture physique de l'ÉNAC

Deux semaines après l'annonce du gouvernement de fermer les écoles et les universités françaises, conduisant à l'interruption dans l'urgence des formations en présentiel à l'ÉNAC, et alors que cette situation devrait durer encore au moins trois semaines, il est temps de faire un point sur la situation et de commencer à explorer les possibles modalités de la reprise.

simple réalisation d'une ECL, indépendamment du nombre d'heures suivies dans le cadre du PIFA.

## Aptitude médicale

☀ La majorité des aptitudes médicales arrivant à échéance avant la fin du mois de juillet sont prorogées de 4 mois, sans aucune démarche.

☀ Attention : les aptitudes soumises à des limitations, autre que le port de lunettes ou de lentilles, sont traitées au cas par cas par le médecin évaluateur.

## Formations en cours

☀ Les stages transfo annulés n'empêcheront pas les AVE de commencer leur formation dans leur nouveau centre. Un support théorique en ligne est à l'étude.

## Arrêts maladie et jour de carence

☀ Le jour de carence est supprimé pour tous les arrêts maladie à compter de l'entrée en vigueur de la loi d'urgence votée le 22 mars 2020. Sur ce point, le SNCTA a demandé à la direction des opérations que le jour de carence soit supprimé avec effet rétroactif à compter du début de la crise sanitaire. La DO s'est engagée à l'oral à faire le nécessaire dans ce sens.

## Où en sommes-nous ?

Malgré une France contrainte à vivre en confinement, le SNCTA reste actif et vigilant, ce qui nous permet de vous annoncer les mesures suivantes :

### Mention d'unité (MU)

☀ Pour les MU arrivant à échéance avant le 15 novembre 2020, une autorisation provisoire d'exercice (APE) est octroyée jusqu'à cette date si la MU n'a pu être renouvelée.

☀ Les contrôleurs concernés effectueront leurs QCM, ECP et ECL dès que possible.

☀ Les stages FSAU, PPS et FH annulés à cause du Covid-19 et ne pouvant être reprogrammés, pourront être remplacés par des supports électroniques.

☀ Les autres « manquements » sont traités au cas par cas et peuvent nécessiter un relâché : 200 heures (ou 100 heures pour les ICA), occurrences, absence d'exercice pendant plus de trois mois consécutifs...

### Mention linguistique (ML)

☀ Les contrôleurs dont la ML arrive à échéance avant le 31 décembre 2020 et dont les stages, cours ou immersions ont été annulés, prorogeront leur ML par

**Pour toute question, inquiétude ou besoin,  
n'hésitez pas à contacter :**

- Le niveau national : [covid19@sncta.fr](mailto:covid19@sncta.fr)

Ou votre équipe locale : [enac@sncta.fr](mailto:enac@sncta.fr)

## Quelles sont les activités maintenues par l'ENAC ?

Bien que toute formation pratique sur simulateur soit impossible durant la période de confinement, l'école est loin d'être inactive. De nombreux agents se sont configurés dans l'urgence en mode télétravail et mettent déjà tout en œuvre pour que la reprise se fasse dans les meilleures conditions possibles et que le temps perdu soit minimal pour les élèves, enseignants et instructeurs.

Ainsi :

☕ Toutes les tâches pouvant être télétravaillées le sont, à tous les échelons de l'école et du département ;

☕ Tous les cours pouvant être donnés à distance sont effectués en visioconférence par les enseignants et les vacataires de l'ENAC ;

☕ De nombreuses soutenances (par exemple les mémoires des MCTA16B) vont se faire par visioconférence dans les prochaines semaines ;

☕ Un soin particulier est apporté au suivi de nos élèves et à la nécessité de garder le contact avec eux, encore plus avec ceux qui se retrouvent isolés ;

☕ Tous les départements de l'ENAC impliqués dans la formation de nos futurs collègues font preuve d'une inventivité, d'une réactivité et d'une adaptabilité remarquables afin de continuer la délivrance des cours et de tenter de limiter les conséquences de cette crise.

## Et demain, comment et dans quelles conditions allons-nous reprendre ?

Même s'il est encore trop tôt pour pouvoir imaginer une date de reprise de l'activité en présentiel à l'ENAC, nous savons d'ores et déjà que cette reprise demandera des efforts à tous les niveaux afin de minimiser les effets de cette interruption.

Les conditions exceptionnelles que nous traversons demandent déjà, et continueront à demander, un engagement de chacun pour permettre un redémarrage efficace de notre école.

À la suite de l'adoption de la loi d'urgence du 22 mars 2020, nul doute que des mesures en termes d'horaires, de temps de travail ou de gestion des congés seront mises en place. Nous ne doutons pas que les personnels sauront les accepter, dans les limites du raisonnable car ces mesures devront évidemment respecter les cadres légaux mais devront également assurer un traitement équitable pour chaque agent.

---

**Ne restez pas isolés : les agents de la division FP peuvent rester en contact de façon informelle, façon salle café du second, par le biais de l'équipe Teams qui vient d'être créée. N'hésitez pas à passer y faire un tour !**

---

**Le SNCTA reste à vos côtés et à votre service en ces temps perturbés. Il demandera à ce que la reprise de l'activité du département en présentiel se fasse dans des conditions négociées avec ses représentants. Il veillera alors à ce que les notions d'équité et de solidarité entre les agents ne se résument pas à des postures, mais que chacun se tienne prêt à certains sacrifices nécessaires au bien de tous**